

Pour que le club soit recensé comme club partenaire du dispositif e-Pass Ping, il doit s'inscrire (ou se réinscrire) sur SPID « Espace Mon Club ».

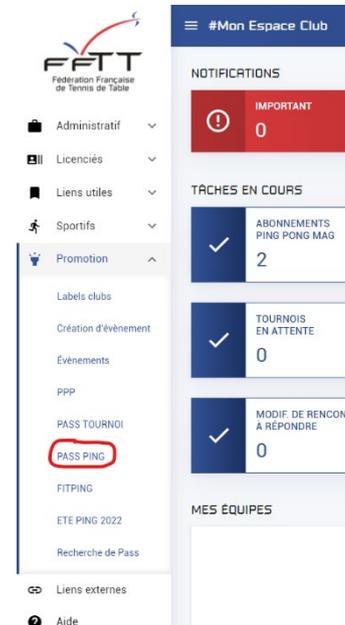
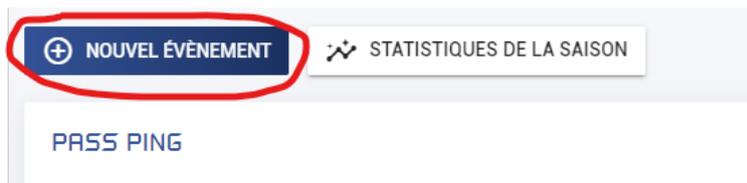
La démarche est la suivante :

### 1/ Se connecter à « l'Espace Mon Club ».

**ATTENTION :** il faut que la personne qui se connecte soit « administrateur de club » pour réaliser cette opération.

### 2/ Se rendre sur l'onglet « Promotion » puis « PASS PING » (en rouge à gauche ci-contre).

### 3/ Cliquer sur « + NOUVEL EVENEMENT »



### 4/ Compléter l'intégralité des informations demandées afin que le club soit correctement référencé dans le dispositif.

**ATTENTION :** 1 seul événement apparaîtra sur l'interface e-Pass Ping.

Il est donc préférable que vous n'en créiez **qu'un seul** même si vous souhaitez proposer plusieurs créneaux et/ou plusieurs lieux.

**Nous recommandons donc de créer un événement annuel**

**du 01/07/2022 au 30/06/2023**

Pour tous les clubs ayant créé des événements au cours de la saison 2021-2022, attention à bien actualiser vos informations !

Enfin, les éléments de description seront disponibles pour le futur e-pongiste, n'hésitez pas à y glisser des informations complémentaires sur l'accueil dans votre club.